



ww.gilleslurton.fr

## Gilles LURTON

Député d'Ille-et-Vilaine  
Conseiller municipal de Saint-Malo

Saint-Malo, le 08 juillet 2019

**Madame Roxana MARACINEANU**  
**Ministre des Sports**  
**95 avenue de France**  
**75013 PARIS**

Baguer-Morvan  
Baguer-Pican  
Cancalle  
Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine  
Cherrueix  
Dinard  
Dol-de-Bretagne  
Épiniac  
La Fresnais  
La Gouesnière  
Hirel  
Lillemer  
Miniac-Morvan  
Le Minihiac-sur-Rance  
Mont-Dol  
Plerguer  
Pleurtaut  
La Richardais  
Roz-Landrieux  
Saint-Benoît-des-Ondes  
Saint-Briac-sur-Mer  
Saint-Coulomb  
Saint-Guinoux  
Saint-Jouan-des-Guérets  
Saint-Lunaire  
Saint-Malo  
Saint-Méloir-des-Ondes  
Saint-Père-Marc-en-Poulet  
Saint-Suliac  
Le Tronchet  
La Ville-ès-Nonais  
Le Vivier-sur-Mer

Madame la Ministre,

Je me permets d'appeler votre attention personnelle sur la décision du 21 février 2019, du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024, de ne pas inclure le karaté dans le programme olympique.

Cette décision soulève de nombreuses contestations et elle paraît pour le moins surprenante compte-tenu de la popularité de cette discipline. Quatorzième sport le plus pratiqué en France, il rassemble 250000 licenciés inscrits dans 5000 clubs. Sur le plan international, la France se place de plus en plus régulièrement dans les trois premières nations du karaté mondial. Notre pays a effectivement terminé à la première place du championnat d'Europe 2019 dans les épreuves olympiques. Elle ne compte plus ses champions du monde et représente en conséquence un véritable potentiel de médailles aux jeux de Paris 2024.

A titre d'exemple, les jeux de Tokyo en 2020 ont intégré cinq nouveaux sports au programme, tels que le surf, l'escalade, le skateboard, ainsi que le karaté. Dans ces conditions et, en tant que ville organisatrice en 2024, Paris détient à son tour la possibilité de proposer de nouvelles disciplines au Comité International Olympique (CIO). Cette procédure de propositions de nouvelles disciplines doit se faire par l'intermédiaire du comité d'organisation. En ce sens, pour qu'un sport puisse figurer au programme des jeux olympiques, il convient que la fédération internationale organisatrice soit reconnue par le Comité International Olympique. (CIO).

Monsieur DIDIER, Président de la Fédération Française et Monsieur ESPINOS, Président de la Fédération Mondiale ont demandé conjointement l'intégration du karaté sur la liste des sports additionnels pour les JO de 2024. Je soutiens pleinement cette initiative.

.../...

.../...

Le karaté est le produit d'une riche histoire. Il prône de nombreuses valeurs essentielles dans le domaine du sport, le courage, l'exemplarité, la droiture, l'honneur et il mérite, à mon avis comme, à l'avis de très nombreux pratiquants de cette discipline qui ne comprennent pas aujourd'hui que le karaté puisse ne pas être considéré comme une discipline des jeux de Paris 2024, d'être inclus pleinement comme discipline olympique. Il s'agit d'une plus-value pour notre nation dans cette compétition.

Aussi je vous serais très reconnaissant de bien vouloir intervenir auprès des instances organisatrices des Jeux Olympiques de 2024 afin qu'elles acceptent de reconsidérer l'intégration de la Fédération Française de karaté aux Jeux Olympiques de 2024.

Je vous remercie de me tenir personnellement informé des suites qu'il vous sera possible de donner à cette demande.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Bon Soir*

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials 'GL' followed by a horizontal line.

Gilles LURTON